ASSOCIATIONS :

France Nature Environnement Bourgogne Franche Comté

FNE Jura

CPEPESC de Franche-Comté

A M. le directeur de l'ARS BFC 2 place des Savoirs 21035 DIJON

M. le sous-préfet de Dole 23 Place de la Ss préfecture 39100

Le 13 mai 2025.

Copie à directeurs de DDT 39, DDT 21, DREAL, INOVYN, SOLVAY, préfet BFC et Jura, OFB.

Objet : Comité de Suivi et de Surveillance INOVYN SOLVAY du 16 septembre 2024.

M. le Préfet,

M. le Directeur,

Différents points intéressants ont été abordés lors du Comité de Suivi et de Surveillance INOVYN SOLVAY du 16 septembre 2024 sur lesquels nous souhaitons avoir des réponses plus affinées et des suites concrètes dans la mesure où ces sujets présentent un enjeu d'intérêt général et/ou de santé publique :

1- Des traces de PFAS dans un captage d'eau destiné à la consommation humaine sur la commune de St Jean de Losne.
2- Présence de mercure dans les sédiments de l'étang de l'Aillon s'écoulant en permanence dans le milieu naturel et la Saône.
3- Qualité du poisson et question de la pêche à l'aval du rejet de l'Aillon dans la Saône.
4- Rejets importants de sels dans la Saône

1- Il apparait que **des traces de plusieurs PFAS** dangereux pour la santé publique ont été détectées au printemps 2024 dans de l'eau du robinet de la commune de St Jean de Losne. La presse en a fait largement écho.

Suite à la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la plate-forme chimique de Tavaux du 16 septembre dernier et à son projet de compte-rendu établi par la DREAL, ces traces de PFAS seraient peut-être dues à l'utilisation de mousses anti-incendie dans le cadre d'exercices périodique du service incendie de Solvay-Inovyn, lesquelles s'écoulaient ensuite dans le milieu naturel et aquatique.

Quelles mesures concrètes et de suivi périodique peuvent être préconisées par vos services pour résoudre et contrôler ce problème de santé publique d'une eau destinée à la consommation humaine ?

2- **Présence de mercure dans l'étang de l'Aillon**. L'exutoire des eaux de surface de la plate-forme chimique transite par l'étang de l'Aillon. L'eau contient de nombreux produits solvables ou non qui s'écoulent ensuite dans la Saône rive gauche (chlorures, solvants, organochlorés, polymères divers, métaux …) ainsi que du mercure piégé dans les sédiments de l'étang suite à électrolyse du sel de sodium sur colonne de mesure jusqu'en 2012. Cette présence de mercure a pu être mesurée par une étude de septembre 2012 commandée par l'exploitant.

Il apparait également (voir schéma du site joint) qu'une vaste zone de dépôts de vases polluées a été effectuée en bordure Nord de l'étang après dragage de l'étang.

L'association CPEPESC de Franche-Comté souhaite que ces déchets industriels contenant du mercure, piégés dans les vases de l'étang ou stockés en périphérie Nord du site, soient évacués et éliminés afin d'éviter une pollution constante et diffuse des eaux de la Saône. Les exploitants de la plate-forme chimique préfèrent le statu quo.

Quelle solution vous parait préférable ?

3- **Poissons et pêche en aval immédiat de St Symphorien.** De précédentes analyses concernant la chair des poissons de la Saône ont été effectuées :

- Une campagne de prélèvements et de mesures a été effectuée en Octobre 2014.
- Elle a été renouvelée en septembre 2022. La campagne de 2022 porte toutefois sur des tronçons de la Saône différents de ceux de 2014 (voir cartographies ci-dessous)

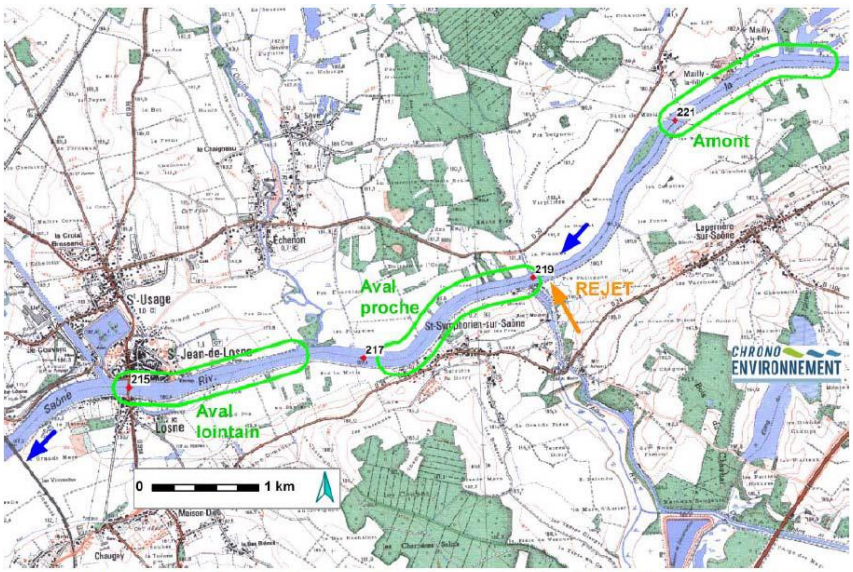

Figure 1. Localisation des stations de prélèvement de poissons, d'hydrophytes et de sédiments

CAMPAGNE OCTOBRE 2014

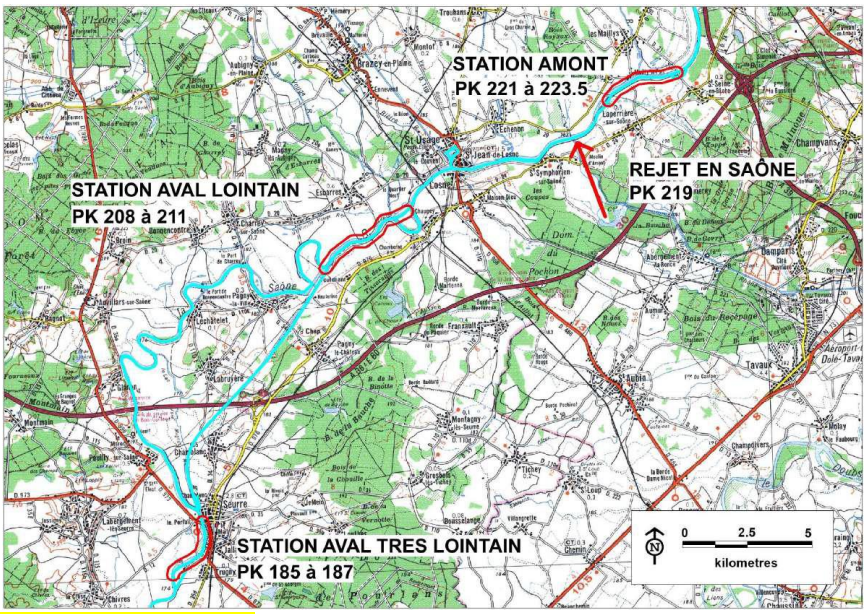

CAMPAGNE SEPTEMBRE 2022

La première campagne de 2014 a fait l'objet d'une publication sur laquelle les services publics ont émis des avis. Ainsi, L'agence régionale de santé Bourgogne (ARS) et la direction départementale pour la protection de la population de la Côte-d'or (DDPP) ont produit des recommandations de consommation des produits de la pêche à l'aval des rejets du site industriel :

« *… Il est recommandé, en ce qui concerne les poissons d'eau douce fortement bio-accumulateurs (gardon, brème, carpe, silure, barbeau), de limiter leur consommation :*

• à une fois tous les 2 mois pour les femmes en âge de procréer, enceintes ou allaitantes, ainsi que les enfants de moins de 3 ans, les fillettes et les adolescentes,

• à 2 fois par mois pour le reste de la population.

En outre, conformément aux avis de l'ANSES du 3 juin 2013 et du 28 juin 2017, il est préconisé de varier les espèces et les lieux d'approvisionnement, donc de pêche.

Les risques inhérents aux rejets de composés chlorés par le site industriel de Tavaux, en aval de Saint-Symphorien-sur-Saône conduisent à ***privilégier la consommation de poissons issus d'autres lieux de pêche.*** *… »*

Or, il apparait que l'exercice de la pêche continue de s'exercer normalement sur ce premier tronçon en aval immédiat du rejet des eaux fortement chargées de l'Aillon.

Se pose donc la question de santé publique suivante **concernant l'exercice actuel de la pêche amateur et professionnelle sur l'aval immédiat du rejet dans la Saône** :

L'exercice de la pêche ne doit-il pas, par souci de santé publique, être suspendu jusqu'au retour d'une situation normale ?

4- Rejets importants de sels dans la Saône

Ils représentent en moyenne de **450 tonnes par jour.**
L'augmentation de la production sur ce site conjuguée à la diminution constante des débits de la Saône doit inciter l'exploitant à **trouver des solutions pour réduire de tels flux préjudiciables à la qualité de l'eau douce et à la diversité des espèces.**

Quel est votre avis sur ce sujet ?

Signataires :
Pascal BLAIN, représentant de France Nature Environnement BFC en CSS
Didier LAVRUT, représentant de Jura Nature Environnement en CSS
Joëlle PIENOZ, Présidente de Jura Nature Environnement
Jean RAYMOND, représentant de la CPEPESC Franche-Comté en CSS

Résumé génératif :

France Nature Environnement et d'autres associations demandent des mesures concernant la pollution de l'eau et la santé publique.

Traces de PFAS dans l'eau potable

- Des traces de PFAS ont été détectées dans l'eau du robinet à St Jean de Losne au printemps 2024.
- La presse a largement couvert cette problématique de santé publique.
- Les traces pourraient provenir de l'utilisation de mousses anti-incendie par Solvay-Inovyn.
- Des mesures concrètes et un suivi périodique sont demandés pour résoudre ce problème.

Présence de mercure dans l'étang de l'Aillon

- Le mercure a été mesuré dans les sédiments de l'étang de l'Aillon, lié à l'électrolyse du sel jusqu'en 2012.

- Des déchets industriels contenant du mercure sont stockés en périphérie de l'étang.
- L'association CPEPESC demande l'évacuation de ces déchets pour éviter la pollution des eaux de la Saône.

Qualité du poisson et pêche à l'aval de la Saône

- Des analyses de poissons ont été réalisées en 2014 et 2022, montrant des risques de bioaccumulation.
- Des recommandations de consommation ont été émises par l'ARS et la DDPP pour limiter la consommation de certains poissons.
- La pêche continue d'être pratiquée dans la zone concernée, soulevant des questions de santé publique.

Rejets de sels dans la Saône

- En moyenne, 450 tonnes de sels sont rejetées par jour dans la Saône.
- L'augmentation de la production et la diminution des débits de la Saône posent des problèmes de qualité de l'eau.
- Des solutions pour réduire ces flux préjudiciables sont nécessaires.